

N° 69

# SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1984

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1985, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

*Rapporteur général*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

---

ANNEXE N° 40

**MONNAIES ET MÉDAILLES**

*Rapporteur spécial* : M. Michel DREYFUS-SCHMIDT.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; MM René Bailayer, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean François-Poncet, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Gotschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 2347 et annexes, 2365 (annexe n° 49) et In-8° 663.

Sénat : 66 (1984-1985)

Loi de Finances - Monnaies et Médailles.

## SOMMAIRE

	Pages
<i>I. Principales observations de la Commission</i> .....	5
<i>II. Examen en Commission</i> .....	9
 <b>CHAPITRE PREMIER</b>  	
<b>UN PROGRAMME DE FRAPPE EN RETRAIT SUR CELUI DE 1984 QUI DONNE UNE PLACE RELATIVEMENT PLUS IMPORTANTE AUX AUTRES FABRICATIONS</b> .....	9
<i>I. L'ajustement du programme de frappe au volume de circulation monétaire</i> .....	9
<i>II. Le demi-succès de l'émission des monnaies de prestige et commémoratives</i> .....	14
 <b>CHAPITRE II</b>  	
<b>L'AUGMENTATION DU PRODUIT DES AUTRES FABRICATIONS</b> .....	15
<i>I. La fabrication de monnaies étrangères</i> .....	17
<i>II. La vente des médailles et des monnaies de collection</i> .....	17
 <b>CHAPITRE III</b>  	
<b>LES CONDITIONS RETROUVEES D'UN EQUILIBRE D'EXPLOITATION DE LONGUE DUREE</b> .....	21
<i>I. Un équilibre obtenu grâce à un prix de cession des pièces au Trésor plus rémunérateur</i> .....	21
<i>II. Un effort de productivité qui améliorera les résultats d'exploitation</i> .....	23

**CHAPITRE IV**

<b>LES NOUVELLES ORIENTATIONS TRACEES POUR L'ADMINISTRATION DES MONNAIES .....</b>	<b>27</b>
<b><i>I. Une politique commerciale plus dynamique .....</i></b>	<b>27</b>
<b><i>II. Les investissements commerciaux .....</i></b>	<b>28</b>
<b><i>III. Le coût des différents investissements .....</i></b>	<b>28</b>

## I. PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

### A. Présentation des crédits

(en millions de francs)

	Budget 1983	Budget 1984	Variation en % 84/83	Budget 1985	Variation en % 85/84
<b>1. Recettes d'exploitation</b>					
- Produit de la fabrication des monnaies françaises	391,06	521,19	+ 33,3	402,01	- 22,87
- Produit de la fabrication des monnaies étrangères	42,00	30,00	- 28,6	40,00	+ 33,33
- Produit de la vente des Médailles	74,75	76,00	+ 1,7	78,00	+ 2,63
- Fabrications annexes, monnaies de collection et divers	63,04	34,01	- 46,05	43,67	+ 28,4
<b>Total</b>	<b>560,85</b>	<b>661,20</b>	<b>+ 17,9</b>	<b>563,68</b>	<b>- 14,75</b>
<b>2. Dépenses d'exploitation</b>					
- Achats : stockés	292,09	354,46	+ 21,3	227,74	- 35,75
non stockés	26,09	26,15	+ 0,2	28,20	+ 7,84
- Frais de personnel	215,55	229,81	+ 6,6	240,27	+ 4,55
- Impôts et taxes	17,11	18,47	+ 7,9	19,92	+ 7,85
- Fonctionnement	28,20	30,37	+ 5,4	29,89	- 1,60
<b>Total</b>	<b>592,14</b>	<b>671,76</b>	<b>+ 13,4</b>	<b>563,68</b>	<b>- 16,09</b>
<b>3. Résultats</b>					
- Résultat d'exploitation	- 31,30	10,56			
- Subvention du budget général	30,00	0		0	
- Résultat après subvention	- 1,30	-10,56		0	
- Résultat des opérations en capital	+ 1,30	+10,56		0	
<b>Résultat général</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	

### ***B. Observations générales***

Les caractéristiques essentielles du projet de budget pour 1985 sont les suivantes :

Le projet de budget pour 1985 de l'Administration des Monnaies confirme le redressement de l'exercice précédent particulièrement spectaculaire, qui reposait essentiellement sur les résultats de la frappe de la pièce de 100 F.

Bien que cette opération exceptionnelle ne puisse être renouvelée que partiellement, les difficultés financières passées semblent être résolues pour cette année. La subvention du Budget général ne réapparaît pas. La diminution des recettes (- 14,75 %) est compensée par une compression plus importante encore des dépenses (- 16,09 %).

Un effort de rigueur est accompli dans la gestion et le calcul des coûts qui utilise un outil informatique mis en place en 1984.

Il convient d'ailleurs de préciser qu'une étude d'audit a été réalisée en 1984 par un cabinet spécialisé dont les résultats n'ont pas encore été communiqués à votre rapporteur.

#### **1. Poursuite du programme de frappe de la pièce de 100 F.**

Entrepris au cours de l'exercice 1983 (5 millions de pièces), le programme a été renforcé en 1984 (9 millions de pièces). Il sera poursuivi en 1985 pour 5 millions de pièces et pour un prix de cession de 42,10 F. Ce prix était de 31,90 F en 1984 et de 31,60 F en 1983. La différence entre le prix de cession et le prix de revient constitue le profit de l'Administration des monnaies qui était de 8,41 F par unité en 1983.

#### **2. Diminution du volume d'émission des monnaies françaises.**

Le nombre de pièces de monnaies à émettre qui avait augmenté de 26,6 % en 1984 décroîtra sensiblement, 592,06 millions au lieu de 689,2 millions (- 14,09 %). Mis à part le programme de frappe de pièces de 100 F déjà évoqué, en diminution de 4 millions d'unités, le programme de

pièces de 10 F diminue de 20 millions d'unités, celui de pièces de 5 et 2 F diminue de 30 mille unités chaque, le programme de pièces de 1 F est repris pour 7 millions d'unités (contre 50 mille en 1984).

Celui des pièces de 50 centimes diminue de 30 millions d'unités et ceux des pièces d'une valeur inférieure diminuent également de 60 millions d'unités.

### **3. Sensible augmentation des recettes attendues de la frappe des monnaies étrangères.**

L'estimation de ce produit est en progression d'un tiers (40 millions de francs au lieu de 30 millions de francs), après une certaine régression en 1984 (- 28,5 %).

### **4. Faible progression de la vente des médailles : (78 millions de francs au lieu de 76 millions de francs en 1984).**

Cette activité traditionnelle qui reste fidèle à la vocation de grand mécénat artistique de l'institution se heurte encore dans son développement à une certaine confidentialité de la diffusion des produits. Un effort d'élargissement du marché sera entrepris, par une plus grande publicité, un démarchage à l'étranger, l'utilisation du réseau bancaire et la réalisation d'un comptoir de vente avec vitrine sur la rue Guénégaud à Paris.

### **5. Diminution sensible des charges d'exploitation.**

Les achats stockés qui avaient progressé de 23,3 % en 1984 du fait des acquisitions de l'argent métal nécessaire à la fabrication des pièces de 10 F diminuent en 1985 de 35,75 %, pour être cohérents avec le programme de frappe.

Les frais de fonctionnement sont sévèrement comprimés (- 1,6 %) - y compris les dépenses informatiques du fait qu'elles avaient fortement progressé en 1984 (+ 23,8 %).

12 emplois budgétaires non pourvus d'ouvriers sont supprimés dans le cadre du redéploiement des effectifs.

**6. Accentuation de l'effort d'investissement.**

Il passe :

- en A.P. de 6,85 millions de francs à 21,08 millions de francs ;
- en C.P. de 7,95 millions de francs à 17,66 millions de francs.

Il faut mentionner dans ces équipements nouveaux :

- 9 millions de francs qui sont consacrés à la restructuration des locaux à Paris (création d'une vitrine sur la rue Guénégaud et d'un espace de stockage sous la cour d'honneur et

- 6,115 millions de francs de matériel pour l'atelier monétaire de Pessac.

Le reliquat est destiné à des menus travaux et équipements divers (téléphone, informatique, etc...).

Le budget pour 1985, rigoureux et équilibré, témoigne du souci d'une gestion précise et d'une définition raisonnable des ambitions de cette administration, gage d'une stabilisation durable de ses résultats.

## II. EXAMEN EN COMMISSION

Votre Commission des Finances a procédé, le 17 octobre 1984, à l'examen du budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1985.

Après avoir indiqué les caractéristiques de ce budget, **M. Michel Dreyfus-Schmidt**, Rapporteur spécial, a évoqué la visite qu'il a effectuée à l'établissement monétaire de Pessac et a proposé l'adoption du Budget.

**M. Raymond Ballayer** a fait état des longs délais pour obtenir des médailles notamment de la famille française.

**M. Jacques Descours-Desacres**, Vice-Président, a évoqué le cas des décorations (croix de combattants) dont les stocks ne semblent pas adaptés au rythme saisonnier des remises.

Après que **M. Michel Dreyfus-Schmidt** ait répondu aux intervenants, la Commission a approuvé les conclusions présentées.



## CHAPITRE I

### UN PROGRAMME DE FRAPPE EN RETRAIT SUR CELUI DE 1984 QUI DONNE UNE PLACE RELATIVEMENT PLUS IMPORTANTE AUX AUTRES FABRICATIONS

#### I. L'AJUSTEMENT DU PROGRAMME DE FRAPPE AU VOLUME DE CIRCULATION MONETAIRE

Le Gouvernement a décidé, pour 1985, une importante réduction du programme de frappe, retracée dans le tableau ci-dessous.

(en millions)

Pièces	Programme pour 1984	Programme pour 1985	Variation 1984/1985
100 F	9	5	- 4
10 F commémorative	10	10	0
10 F	40	30	- 10
5 F	0,05	0,02	- 0,03
2 F	0,05	0,02	- 0,03
1 F	0,05	7	+ 6,95
1/2 F	80	50	- 30
20 c	200	150	- 50
10 c	200	170	- 30
5 c	150	170	+ 20
1 c	0,05	0,02	- 0,03
<b>Nombre total de pièces</b>	<b>689,2</b>	<b>592,06</b>	<b>- 97,14</b>

L'hôtel des Monnaies frappera, en 1985, près de 100 millions de pièces de moins qu'en 1984, soit une diminution de 14 %.

La production de presque toutes les coupures est réduite. Seule la pièce de 1 franc fait exception.

Cet ajustement du programme de frappe des différentes pièces est justifié par le niveau des réserves, supérieur au stock de sécurité.

Une règle non écrite veut que les réserves constituant l'encaisse de fluidité de la Banque de France atteignent 10 % de la circulation et que le stock destiné à faire face à toute augmentation brutale de la demande soit égal à une année de production courante.

Le tableau ci-après retrace, au 30 juin 1984, le montant total des réserves de monnaies métalliques détenues par la Banque de France, et pour son compte, par l'Etablissement monétaire de PESSAC, ainsi que le nombre de pièces en circulation (Métropole, D.O.M. et MAYOTTE).

Coupures	Circulation	Réserves B. de F.	Réserves PESSAC	Ensemble des réserves
100 F	5 528 250	5 704 750	1 134 000	6 838 750
10 F	525 008 100	44 652 400	26 218 000	70 870 400
5 F	295 380 600	50 411 400	20 656 600	71 068 000
2 F	314 076 000	50 374 000	165 435 000	215 809 000
1 F	1 525 065 000	254 215 000	472 200	254 687 200
1/2 F	961 552 000	64 956 000	11 002 400	75 958 400
20 c	1 723 505 000	84 130 000	73 763 000	157 893 000
10 c	2 253 140 000	78 550 000	34 332 000	113 432 000
5 c	2 525 212 000	33 080 000	21 673 000	54 753 000
1 c	328 136 300	100 000	-	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 456 603 750</b>	<b>666 173 550</b>	<b>355 236 200</b>	<b>1 021 409 750</b>

Pour mémoire, monnaies de l'ancien système, en aluminium-magnésium présumées restant en circulation :

- 498.750.000 pièces de 2 anciens francs
- 1.228.300.000 pièces de 1 ancien franc.

Le programme des frappes de monnaies de l'Administration des Monnaies et Médailles est donc déterminé annuellement en liaison avec la Direction du Trésor et de la Banque de France en fonction, pour chaque coupure, de l'état des stocks et de l'évolution de la circulation.

Il devrait permettre, en 1985, de répondre largement à la demande des utilisateurs, qui diminue du fait de la forte contraction du parc des machines automatiques (100.000 appareils retirés en 3 ans) et de l'utilisation de plus en plus généralisée de la monnaie électronique (cartes magnétiques dans les téléphones publics par exemple, ou chez les distributeurs d'essence).

Les prévisions de frappe pour 1985 ont été établies selon les critères suivants :

**- Pièce de 10 F**

Pour 1985, il est prévu de frapper 30 millions de pièces de 10 F courantes et 10 de pièces commémoratives.

La reprise de la demande ainsi que la diminution des stocks ont conduit, depuis 1984, à la reprise de la frappe de cette coupure qui avait été interrompue depuis 1979.

**- Pièces de 5 F et 2 F**

L'importance des stocks de ces pièces amène à limiter là encore le programme de 1985 à des contingents symboliques.

**- Pièces de 1 F et 1/2 F**

En raison de la diminution des réserves, la reprise de la production des coupures s'avère nécessaire : 50 millions pour les 1/2 F et 7 millions pour la pièce de 1 F.

**- Pièces de 20, 10 et 5 c**

La faiblesse des réserves et l'importance de la demande conduisent à prévoir, pour 1985, un niveau de production très élevé pour ces 3 coupures dont le taux de déperdition semble très important.

**- Pièce de 1 c**

Cette coupure ne présente plus d'utilité dans les transactions courantes : sa production est donc limitée au seul contingent nécessaire pour les « Fleurs de Coins ». Il s'agit de pièces de collection frappées avec un soin particulier.

La saturation de la demande de pièces métalliques se reflète dans l'évolution du **bénéfice d'émission** du Trésor : celui-ci était de 457 millions de francs en 1983. Il doit tomber à 383 millions de francs en 1984 et se situer à un niveau de 350 millions de francs en 1985.

## II. LE DEMI-SUCCES DE L'EMISSION DES MONNAIES DE PRESTIGE ET COMMEMORATIVES

La Banque de France à qui le Trésor cède les pièces, les met en circulation au fur et à mesure des besoins du public.

### - Pièce de 100 F

Les prévisions portent sur 5 millions de coupures à répartir entre les pièces courantes et les pièces commémoratives.

Emise pour la première fois en 1982, la pièce commémorative reste encore assez méconnue du public.

Cette pièce, sur laquelle figure une représentation du **Panthéon**, est frappée sur un flan de 15 grammes d'argent à 900 millièmes.

La première émission a été effectuée à la fin de 1982 à raison de 3 millions d'exemplaires et portée à 5 millions en 1983. Le programme porté à 9 millions de coupures en 1984 s'est révélé très optimiste quant aux possibilités d'absorption par le public de cette importante production.

Sur les 9 millions de pièces de 100 F fabriquées en 1984, seules 4 millions environ pourront être mises en circulation.

Fin 1984, **Marie Curie** figure sur la face de la pièce de 100 F. Une autre série sera tirée avec pour motif « Germinal ». Cette série historique devrait intéresser un cercle plus large que celui des collectionneurs et numismates car cette initiative s'inscrit dans le courant de pensée qui tend aujourd'hui à redonner à l'histoire de notre pays et à l'enseignement civique une place plus importante dans la culture vivante.

### - Autres coupures

Les pièces de 10 F commémoratives lancées en 1983 et 1984 pour honorer la mémoire de Pilâtre du Rozier et l'invention de l'aérostation, Gambetta, Stendhal, le sculpteur Rude semblent être **passées relativement inaperçues** du grand public, du fait de la thésaurisation. En 1985, des pièces de 10 F seront frappées à l'effigie de Victor Hugo.

L'Administration des Monnaies et la Direction du Trésor lanceront en décembre une opération d'information sur ces émissions.

## CHAPITRE II

### L'AUGMENTATION DU PRODUIT DES AUTRES FABRICATIONS

Par opposition au secteur des monnaies françaises où l'Hôtel des Monnaies bénéficie d'un monopole hérité du privilège régalien, les autres fabrications de l'administration des monnaies se situent dans un secteur concurrentiel. Il s'agit de la frappe des monnaies étrangères, la fabrication et la vente des médailles, les fabrications annexes et les monnaies de collection.

Le secteur avait enregistré, en 1984, une faible progression (+ 3,65 %) par rapport à l'exercice précédent. En 1985, ses performances progresseront de près de 16 % par rapport au résultat attendu de 1984.

**Répartition des recettes du Budget  
des MONNAIES ET MEDAILLES**

GRANDES CATEGORIES de RECETTES	1983		1984		1984		1985
	Résultats hors taxes en 2.8.84	Part en % Total des Recettes	BUDGET voté	Part en % dans le Total des Recettes	Estimation de Résultat	Part en % dans le Total des Recettes	PROJET de BUDGET
Produit de la Vente des Monnaies Françaises	392 105 611	74,38	521 136 850	78,83	521 161 850	71,79	407 010 820
Produit de la fabrication des Monnaies Étrangères	27 981 142	5,51	30 000 000	4,54	42 000 000	6,16	40 000 000
Produit de la Vente des Médailles	103 754 809	19,68	105 600 000	16,12	95 000 000	14,18	114 100 000
Pub-lications Annexes	1 169 521	0,22	2 800 000	0,42	1 800 000	0,27	2 500 000
Divers	2 178 531	0,41	610 000	0,09	610 000	0,09	1 071 807
<b>T O T A L</b>	<b>527 109 614</b>	<b>100,00</b>	<b>661 196 850</b>	<b>100,00</b>	<b>660 596 850</b>	<b>100,00</b>	<b>563 682 697</b>

Parmi ces activités concurrentielles, il faut citer la fabrication des monnaies étrangères, les médailles et les fabrications annexes et diverses.

## I. LA FABRICATION DE MONNAIES ETRANGERES

En 1983, les recettes encaissées au titre des monnaies étrangères se sont élevées à 27,9 millions de francs.

Pour 1984, il est prévu au budget voté une recette de 30 millions de francs.

Les prévisions pour l'année 1985 s'élèvent à 40 millions de francs.

Ces prévisions ne paraissent pas exagérément optimistes car au 31 juillet 1984, les recettes atteignaient 23 millions de francs et compte tenu des perspectives actuelles pour le second semestre, ce chiffre pourrait dépasser 50 millions de francs en 1984

Ce secteur souffre néanmoins de l'insolvabilité des pays en voie de développement qui représentent la quasi totalité des clients potentiels.

Un effort important de prospection et de suivi de cette clientèle est réalisé. Il serait certainement opportun qu'une coordination étroite soit assurée avec les services des Relations extérieures et la Caisse Centrale de Coopération Economique afin que l'Administration des Monnaies puisse bénéficier de justes retours des aides importantes consenties à ces pays.

## II. LA VENTE DES MEDAILLES ET DES MONNAIES DE COLLECTION

On constate une quasi-stagnation depuis de nombreuses années des recettes tirées de ce secteur comme le montre le tableau suivant.

**EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES  
DES PRODUITS DU SECTEUR DES MEDAILLES (TTC)**

(millions de francs)

	Editions de la monnaie		Editions particulières		Monnaies de collection	
	Chiffre d'affaires	Indice d'évolution en volume 100 = 1976	Chiffre d'affaires	Indice d'évolution en volume 100 = 1976	Chiffre d'affaires	Indice d'évolution en volume 100 = 1976
1980	15,519	146,6	54,812	235,4	26,313	231,8
1981	16,294	136,9	56,270	215,0	14,409	112,4
1982	16,656	126,1	27,596	95,0	8,231	58,1
1983	16,028	111,3	57,374	181,2	18,340	118,8

En 1985, l'Administration des Monnaies affiche l'objectif modeste de progression de 2,6 % du chiffre d'affaires de ce secteur traditionnel à faible productivité.

*A. Les médailles*

Les activités du Club Français de la Médaille qui ont fidélisé des amateurs restent encore confidentielles. Pour des raisons qu'il conviendrait d'approfondir, la médaille de collection, qui a connu par le passé un engouement d'amateur aussi important que la numismatique ou la bibliophilie, n'est pas aujourd'hui à la hauteur de la qualité artistique des créations originales de l'Hôtel des Monnaies pour lequel travaillent de nombreux artistes en renom.

Il y a là matière à un important effort d'imagination et de promotion d'une activité qui mobilise l'immense talent de dessinateurs, sculpteurs, graveurs et ouvriers oeuvrant ensemble pour « la Monnaie ».

Un effort est fait en ce sens comme il sera dit plus loin.

*B. Les innovations intéressant le secteur  
des monnaies de collection*

Deux nouveaux types de monnaies de collection seront lancés en 1985 qui sont recherchés par les numismates :

- « brillant universel » ou « BU » (1)
- l'« épreuve » ou « Proof » (2)



Ces nouvelles pièces de qualité s'ajouteront aux « Fleurs de Coin » (3) et « Piéforts » (4).

(1) Expression résultant de la transposition du terme anglais « Brilliant uncirculated ». Brillant non mis en circulation qui désigne des pièces qui, aussitôt tirées, sont protégées afin de leur éviter les défauts de présentation liés à leur passage de main en main.

(2) Epreuve, traduction du terme anglais « Proof ». Il s'agit de pièces particulièrement bien frappées (outils neufs) faisant notamment ressortir le relief brillant sur fond mat.

(3) Premières pièces frappées avec des coins neufs.

(4) Pièces dont l'épaisseur est le double de celle de la pièce normale.

### CHAPITRE III

#### LES CONDITIONS RETROUVEES D'UN EQUILIBRE D'EXPLOITATION DE LONGUE DUREE

##### I. UN EQUILIBRE OBTENU GRACE A UN PRIX DE CESSION DES PIECES AU TRESOR PLUS REMUNERATEUR

###### 1. Le prix de cession de la pièce de 100 F

Il passe de 31,90 F dans le budget de 1984 à 42,10 F dans celui de 1985.

Le prix de cession n'est pas, comme pour les autres coupures, calculé à partir du prix de revient, mais fixé administrativement afin d'assurer l'équilibre d'exploitation de l'institution.

C'est le bénéfice réalisé sur la pièce de 100 F qui permet à l'Administration des monnaies d'équilibrer son exploitation.

Alors qu'en 1984, le gain net de l'Administration des Monnaies était de 7,50 F par pièce, soit au total 67,5 millions de francs pour 9 millions de pièces nouvelles, il sera, en 1985 de 16,53 F soit pour 5.000.000 de pièces frappées 82,65 millions de francs en augmentation de 22 %.

###### 2. Le prix de cession des autres coupures

Il est réévalué ou diminué en fonction des résultats de la comptabilité analytique. Les ajustements sont de - 20 % pour la pièce de 10 F à + 9,7 % pour la pièce de 20 centimes.

Le tableau ci-après fait apparaître, pour chaque coupure, le prix de cession et les plus-values dégagées par le Trésor et l'Administration des Monnaies et Médailles.

Coupures	Prix de cession	Bénéfice d'émission du Trésor	Marge bénéficiaire Adm. Monnaies
100 F	42,1000	57,9000	16,5300
10 F	0,9100	9,0900	0,2250
5 F	1,3550	3,6450	0,7110
2 F	1,1860	0,8140	0,4460
1 F	0,7029	0,2971	0,1799
1/2 F	0,4830	0,0170	0,0440
20 c	0,3324	- 0,1324	0,0314
10 c	0,2527	- 0,1527	0,0237
5 c	0,1951	- 0,1451	0,0181
1 c	0,1850	- 0,1750	0,0180

A l'exception de la pièce de 100 F, pour toutes les coupures frappées -ou dont la frappe a été reprise après avoir été abandonnée parce que la Banque de France et le Trésor n'étaient plus demandeurs- le prix de cession est établi suivant le prix de revient de la comptabilité analytique, actualisé chaque année suivant l'évolution du coût de la vie et majoré de 10% -marge forfaitaire reconnue à l'Administration des Monnaies et Médailles par la Direction du Trésor. Cette procédure devrait permettre de mieux assurer, pour l'avenir, les ressources de l'institution.

## II. UN EFFORT DE PRODUCTIVITE QUI AMELIORERA LES RESULTATS D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'évolution des principaux postes de dépenses pour 1985 et leur variation par rapport à 1984.

	1984	1985	Variation
- Achats stockés et non stockés	380 612 852	255 935 529	- 124 677 323
- Frais de personnel	229 810 331	240 272 741	+ 10 462 410
- Services extérieurs	11 015 238	10 741 292	- 273 946

Les variations constatées s'expliquent de la manière suivante.

### 1. Achats stockés et non stockés

La régression des crédits, au titre de la gestion 1985, résulte d'une part, de la diminution du programme de frappe des monnaies françaises, qui se traduit par une compression des stocks, et, d'autre part, d'une diminution du recours à la sous-traitance en matière de flans.

Le poste « Achats » avait été fortement grevé en 1984 par l'achat de 122,6 tonnes d'argent.

Les économies réalisées sur les achats compensent et même au-delà la diminution des recettes causée par la diminution du programme de frappe des monnaies françaises (- 120 millions de francs).

## 2. Frais de personnel

L'augmentation des crédits de frais de personnel (+ 4,55 %) correspond à l'application des mesures gouvernementales de revalorisation des traitements et des dispositions réglementaires relatives à la politique de rémunération applicables au corps des ouvriers de l'Administration des Monnaies et Médailles.

La masse salariale se répartit selon le tableau ci-après :

(Millions de F.)

	Budget de 1984	Part dans la masse salariale (%)	Projet de budget pour 1985	Part dans la masse salariale (%)
Salaires	90,06	54	96,28	55
Traitements	25,79	16	26,85	15
Primes	47,18	28	48,79	28
Indemnités résidentielles	2,6	2	2,7	2
<b>Total de la masse salariale hors prestations et cotisations sociales</b>	<b>165,63</b>	<b>100</b>	<b>174,62</b>	<b>100</b>

La répartition des effectifs réels au 31 décembre 1984 par activité est la suivante :

- activités administratives et de gestion : .....	324
- activités de production du secteur des médailles .....	453
- activités de production du secteur des monnaies .....	363
Total .....	1.140

En 1985, 12 emplois sont supprimés (personnel ouvrier - emplois non pourvus).

Les effectifs budgétaires se répartissent par catégorie et par établissement de la façon suivante :

	PARIS	PESSAC	TOTAL
- Fonctionnaires relevant des cadres de l'Administration Centrale	79	2	81
- Ingénieurs et fonctionnaires techniques	103	61	164
- Personnels ouvriers	526	371	897

### 3. Services extérieurs

Ce chapitre enregistre une baisse de 2,49 %.

**Le recours à la sous-traitance est moins sollicité.**

– Pour le **secteur des monnaies**, l'Administration des Monnaies et Médailles a recours aux fournisseurs extérieurs en partie pour les façons de flans de métaux communs et en totalité pour les planches d'argent nécessaires à la fabrication des pièces de 100 F, dans la mesure où elle ne dispose pas de fonderie de métaux précieux.

– Pour le **secteur des Médailles**, le recours à la sous-traitance concerne d'une part les planches confiées, après appel d'offres, à des façonniers (or, argent, bronze monétaire, laiton et cuivre) et, d'autre part, des travaux de reperçage, de soudure et de gravure. D'importants efforts sont faits pour diminuer l'appel aux sous-traitants en matière de produits semi-finis.

L'administration des Monnaies, dans la conjoncture difficile que nous connaissons, n'échappe pas à la tendance générale qui affecte l'ensemble du secteur public ou nationalisé de rapatriement de la sous-traitance.

## CHAPITRE IV

### LES NOUVELLES ORIENTATIONS TRACÉES POUR L'ADMINISTRATION DES MONNAIES

#### I. UNE POLITIQUE COMMERCIALE PLUS DYNAMIQUE

La politique commerciale des Monnaies n'est pas à la hauteur des qualités techniques de la production. Ce défaut général dans l'industrie française est particulièrement criant dans cette manufacture d'Etat.

Certes, les contraintes du mécénat public l'obligent à maintenir les productions de médailles peu demandées et ceci explique que les activités de production des médailles qui occupent 45 % du personnel ne représentent que 20 % des recettes.

Mais un effort est entrepris pour l'élargissement d'un marché qui, compte tenu des installations, pourrait sans investissement d'outillage nouveau, être quadruplé.

Ainsi, les dotations demandées au titre de la publicité sont augmentées. Mais celle-ci doit revêtir un aspect plus « grand public » et non être réservée à une fidèle clientèle d'amateurs.

Par ailleurs, la satisfaction des commandes de décorations doit être effectuée dans des conditions de délais et de sécurité meilleures.

Enfin, il pourrait être envisagé de réaliser des opérations « porte-ouverte », où seraient mises en vente, à des tarifs préférentiels, des articles en stock et dont les perspectives de vente normale sont quasi-nulles, à l'imitation des opérations lancées par la réunion des Musées Nationaux concernant les catalogues d'expositions anciennes.

Les obstacles juridiques à ce type d'opérations et notamment la perception des droits d'auteur devraient trouver une solution appropriée.

Cette politique doit être soutenue par un effort d'investissements dans le domaine commercial.

## II. LES INVESTISSEMENTS COMMERCIAUX

Une étude a été entreprise pour engager, dès le 1er janvier 1985, un important réaménagement des locaux. Cette entreprise va notamment permettre à l'établissement de Paris de se doter d'un instrument indispensable à l'essor commercial du secteur des médailles : une galerie de vente avec devantures sur la rue Guénégaud dont la réalisation interviendra dans le courant du 1er semestre 1985, de telle sorte que l'ouverture au public soit effectuée au 1er juillet de la même année.

Cette opération a pour corollaire le transfert d'ateliers situés au rez de chaussée de la rue Guénégaud dans des locaux préalablement aménagés.

La charge de cette opération alourdit évidemment le budget d'investissement.

Au projet de budget 1985, les autorisations de programme passent de 6,850 millions en 1984 à 21,086 millions et les crédits de paiement de 7,950 millions à 17,666 millions.

## III. COUT DES DIFFERENTS INVESTISSEMENTS

Les indications suivantes ont été communiquées à votre rapporteur s'agissant du coût des investissements les plus importants à réaliser en 1985.

### 1. Etablissement de Paris

#### *a) Bâtiments*

– Galerie de vente rue Guénégaud : ..... 3 Millions de F.

Pièce maîtresse du plan d'action en faveur du secteur des médailles qui sera mis en œuvre en 1985.



– Excavation de la Cour de la Méridienne : . . . . . 6 Millions de F.

Les montants prévus doivent permettre d'engager les travaux de génie civil pour la réalisation d'un magasin central d'outillage et d'un stockage rationnel des médailles sous la Cour de la Méridienne. Ces aménagements permettront d'améliorer la gestion de l'établissement et sont indispensables à la mise en place d'une gestion rationnelle des stocks qui, seule, permettra une valorisation permanente imposée par le nouveau plan comptable.

Les études préparatoires seront effectuées dans le second semestre 1984 pour que les appels d'offres puissent être lancés dès le début de l'année 1985, à l'ouverture des crédits.

– Autocommutateur électronique : . . . . . 1,6 Million de F.

L'installation actuelle, qui date de plusieurs décennies manque de souplesse dans la discrimination des postes (limitation d'accès donnée à chacun) et conduit à une multiplication des installations.

Un autocommutateur électronique permettrait, par ailleurs, un suivi automatique des consommations par poste ou groupe de postes et une réduction du personnel au standard.

– Réalisation d'un escalier de secours : . . . . . 0,8 Million de F.

Nécessaire à l'utilisation du plancher réalisé sur l'ancien atelier n° 2 (surface utile = environ 200 m<sup>2</sup>).

#### *b) Matériels*

– Installation de moulage sous vide : . . . . . 0,8 Million de F.

Cet investissement doit permettre de réduire de façon très significative le prix de revient des fontes, en éliminant l'utilisation des produits de moulages céramiques (très chers), en limitant la fabrication d'intermédiaires en résines (onéreux en produits et main-d'oeuvre).

Il réduira également, de façon spectaculaire, les délais de fabrication des « fontes de cloche », pour la réalisation des outillages de médailles frappées, et supprimera ainsi la sous-traitance d'une partie de ces fontes.

L'installation est à l'essai depuis deux mois ; les résultats confirment actuellement les espérances.

## **2. Etablissement de Pessac**

### *a) Bâtiments*

Entretien du bâtiment : ..... 0,4 Million de F.

### *b) Matériels*

2 presses monétaires : ..... 2,8 Millions de F.

Presses rapides pour la frappe de monnaies métalliques (nouvelle génération) pour l'amélioration de la production et de la productivité.

Lutte contre les nuisances : ..... 0,4 Million de F.

Dispositions à mettre en oeuvre pour diminuer les niveaux les plus élevés de nuisances (bruit, poussière, température...) et améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité.

La commission des Finances, réunie le 17 octobre 1984, a examiné le budget annexe du rapport des **Monnaies et Médailles** sur les **conclusions de M. Michel Dreyfus-Schmidt**, rapporteur spécial.

La commission a décidé de proposer au Sénat l'**adoption** des crédits pour 1985 du budget annexe des Monnaies et Médailles..